Couper les sources de revenus des djihadistes - cibler le financement du terrorisme. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

2017/2203(INI) - 26/02/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Javier NART (ADLE, ES) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant l'assèchement des sources de revenus des djihadistes - cibler le financement du terrorisme.

Les députés estiment que l'un des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme est **l'assèchement de ses sources de financement**, y compris celles qui proviennent des circuits dissimulés de fraude et d' évasion fiscale, du blanchiment de capitaux et des paradis fiscaux.

Le trafic illicite de marchandises, d'armes à feu, de pétrole, de drogues, de cigarettes et d'objets culturels, entre autres marchandises, ainsi que la traite des êtres humains, l'esclavage, l'exploitation des enfants, le racket et l'extorsion de fonds sont devenus des sources de financement pour les groupes terroristes.

Les députés font observer que l'EIIL/Daech et Al-Qaïda sont aujourd'hui devenus autosuffisants financièrement. Nombre d'organisations internationales à but non lucratif, d'organisations caritatives, d' autres fondations, réseaux et de donateurs privés ayant ou prétendant avoir des objectifs sociaux ou culturels, ont fourni la base des capacités financières de l'EIIL/Daech, d'Al-Qaïda et d'autres organisations djihadistes.

L'envergure mondiale du terrorisme appelle **une réaction mondiale** impliquant la coordination entre les institutions financières, les autorités répressives et les organes judiciaires et l'échange d'informations sur les personnes physiques et morales ainsi que les activités suspectes, tout en veillant au respect des droits fondamentaux concernant la protection des données à caractère personnel.

Les députés ont demandé que le Parlement européen adresse au Conseil de l'UE, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure les recommandations suivantes :

- élaborer des stratégies de prévention fondées sur le partage des bonnes pratiques et sur l'échange d' informations en instaurant une **plate-forme européenne institutionnalisée de renseignement financier** au sein des structures existantes (par exemple Europol) qui centralise des informations et permette de renforcer l'échange préventif d'informations sur les soutiens financiers des réseaux terroristes;
- améliorer la **surveillance des organisations suspectes** impliquées dans des activités, comme le trafic illicite, le commerce de contrebande, la contrefaçon et les pratiques frauduleuses, en constituant des équipes communes d'enquête avec Europol;
- respecter les règles de la **coopération policière et de la coopération judiciaire** lors de l'échange d' informations relatives aux comptes bancaires, notamment dans le cadre de procédures pénales;
- prendre les mesures législatives nécessaires pour que les banques surveillent rigoureusement les opérations relatives aux **cartes de débit prépayées** afin de s'assurer que celles-ci ne puissent être rechargées que par virement bancaire et depuis un compte dont le titulaire est identifiable;
- instaurer des mesures de contrôle rigoureux des flux financiers et des **paradis fiscaux**;

- constituer une **liste des personnes et des entités** dont les opérations sont opaques et présentent des indices significatifs d'activités financières suspectes lorsqu'il existe des preuves que les autorités compétentes n'ont pas réagi;
- imposer davantage de **sanctions ciblées** et d'autres mesures restrictives à toutes les personnes et entités qui mettent des ressources économiques à la disposition de l'EIIL/Daech, d'Al-Qaïd ou d' autres groupes djihadistes;
- instaurer un système de contrôle pour que les **lieux de culte et d'enseignement**, les institutions, les centres, les organisations caritatives, les associations culturelles ou autres entités similaires communiquent dans le détail de qui elles reçoivent des fonds et l'utilisation qu'elles font des fonds qu'elles reçoivent, en provenance de l'Union comme de pays tiers;
- obliger les agents chargés des opérations à déclarer aux autorités compétentes toutes les opérations importantes réalisées dans le cadre des s**ystèmes informels de transfert de fonds**;
- proposer une législation pour mieux contrôler les opérations financières électroniques et les entreprises émettrices de monnaie électronique, y compris leurs intermédiaires, et veiller à ce que l' échange de **crypto-monnaie** contre des espèces, ou vice-versa, ait obligatoirement lieu par le truchement d'un compte bancaire identifié;
- exercer un suivi rigoureux concernant la réglementation et le contrôle du trafic d'or, de pierres précieuses et de métaux précieux ;
- introduire un certificat de traçabilité pour **les objets d'art et les antiquités** qui entrent sur le marché de l'Union;
- renforcer la **coopération** avec les pays où sont détenus les fonds provenant du trafic de drogues, de la traite des êtres humains et du trafic de marchandises commerciales, ainsi qu'avec les pays d' origine des cigarettes illicites, en vue de leur saisie.

Les députés ont réaffirmé que la lutte contre l'EIIL/Daech et les autres groupes djihadistes et leur destruction, que ce soit sur le plan financier, militaire ou idéologique, doivent continuer de figurer au premier rang des priorités en matière de sécurité et de défense.